



Fonds Européen Agricole de Développement Rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



## COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION GAL Val de Loire - Chambord

27 janvier 2016 – Fossé

Étaient présents : Collège des publics : 8 sièges

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Henri BURNHAM	Claudette BOURGUEIL
Christian MARY	
Eliane GENUIT	
	Pascal MAUNY
Astrid LONQUEU	
Jean-Jacques MOREAU	
Michel CONTOUR	François BREUZIN
Marc FESNEAU	

Collège des Privés : 13 sièges

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean-Paul BOIRON	
Agnès DE FREITAS	Richard STOBENIA
Pascal GERMOND	
	David HAMEAU
Lolita VOISIN	
	David DOUTRELEAU
Joël MARQUET	Jean-Luc GASPARINI
	Lionel HENRY
Marie-Hélène MILLET	
Daniel BESNARD	Emeline FAY
Chantal TROTIGNON	Philippe BEAUJOUAN
	Fla FLAMERMONT
Sébastien GRESSE	

Autres personnes présentes : Christian PHE, Odile ZULEMIE, Amandine PLAIRE, François FERRE, Cécile GAY, Kathleen DREUX, Julien BEAUDON et Xavier LAURIERE

Étaient excusés :

Michel DARNIS, Yves GEORGE, Gilles CLEMENT, Charles Antoine DE VIBRAYE, Olivia GILLET, Patricia PELERIAUX, Nathalie STINAT, Anne-Laure FESNEAU, Pascal PAREAU, Pauline GATAULT.

### Accueil des participants :

Michel CONTOUR, vice-président du Pays des Châteaux en charge du programme LEADER, accueille les participants et expose l'ordre du jour de ce Comité de Programmation d'installation.

Cette première réunion est l'occasion pour l'ensemble des membres de ce nouveau Comité de faire connaissance. Le contexte de la nouvelle programmation sera ensuite rappelé : programme LEADER, élaboration de la candidature et stratégie choisie localement. Un temps sera ensuite consacré à l'élection du président du Comité et de ses vice-présidents. Puis les questions afférentes au règlement intérieur et au fonctionnement du Groupe d'Action Locale seront présentées.

## 1. Présentation des membres du Comité de Programmation

Les participants procèdent à un tour de table laissant à chacun l'occasion de se présenter et d'indiquer son expérience sur le programme LEADER précédent.

Il est rappelé l'importance de maintenir une forte mobilisation des membres du Comité, sur les 7 années du programme, afin de garantir l'obtention du double quorum : 50% des membres du Comité doivent être présents. Ceux-ci doivent être issus pour au moins 50% du collège privé.

## 2. Contexte du programme LEADER

Xavier LAURIERE, animateur du programme LEADER au Pays des Châteaux, rappelle que LEADER est un programme européen de développement local en milieu rural. LEADER finance des initiatives innovantes mettant en réseau les acteurs locaux (publics, privés et associatifs) selon une stratégie élaborée sur le territoire.

LEADER est alimenté par le fonds FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) issu de la Politique Agricole Commune. Pour autant, ces financements ne sont pas exclusivement consacrés aux agriculteurs. Les fonds FEADER sont accessibles à tous les acteurs du territoire participant au dynamisme et à l'attractivité des territoires ruraux.

Le programme LEADER a la particularité d'être piloté par un GAL (Groupe d'Action Locale), qui est une instance comprenant un collège public (élus locaux) et un collège privé majoritaire, lui-même composé de représentants de la sphère socioéconomique du territoire (entrepreneurs, associations,...).

Localement, plusieurs choix ont été opérés :

- Elaborer une candidature en associant le Pays des Châteaux (composé d'Agglopolys et de Grand Chambord) et une partie du Pays Beauce Val de Loire (Communauté de communes Beauce Val de Loire). La Communauté de Communes restante (Beauce Oratorienne) est intégrée dans un GAL du Loiret. Cette association s'explique par le souhait de porter un GAL à l'échelle de l'aire d'influence de Blois et en intégrant tout l'axe ligérien du département de Loir-et-Cher.  
Le territoire ainsi constitué a été nommé **GAL Val de Loire – Chambord**.
- A l'issue de 2 forums ouverts aux élus locaux, chambres consulaires, associations, du territoire, conviant les participants à des ateliers participatifs, des enjeux forts sont remontés pour les 7 années à venir (durée du programme LEADER)
- Un groupe de travail composé d'élus des 2 Pays et des 3 intercommunalités a formalisé une stratégie de territoire en cohérence avec les enjeux forts remontés.

#### Stratégie du GAL Val de Loire – Chambord :



Pour financer cette stratégie, plusieurs fiches actions ont été ouvertes :



En supplément, la fiche action « coopération » permettra de financer des actions en lien avec les fiches actions ci-dessus, mais sur des projets ayant la particularité d'être portés en partenariats avec d'autres territoires, en France ou à l'international.

Enfin, une fiche « animation – gestion » permet de prendre en charge les frais inhérents à l'animation et la gestion du programme LEADER, sur les 7 années que dure la programmation.

*NB : plus de détails sur ce que peuvent financer les fiches actions sur le diaporama de la réunion.*

Les fonds LEADER doivent s'appuyer sur des financements publics fléchés sur le projet (autofinancement des maîtres d'ouvrage publics ou subvention publique). **Pour chaque euro public fléché sur le projet, le programme LEADER peut appeler jusqu'à 4€ FEADER maximum.**

Afin de ne pas consommer trop rapidement les crédits alloués au GAL Val de Loire – Chambord, il a été décidé de fixer des plafonds :

- En montant de FEADER : 30 000€ maximum par dossier (40 000€ si le projet est en coopération)
- En taux d'aide publique totale (tous financeurs publics confondus) :
  - o 50% maximum si le projet est porté par une entreprise ou un agriculteur individuel,
  - o 80% maximum si le projet est porté par un organisme considéré comme public,
  - o 100% maximum si le projet est porté par une association privée ou une collectivité.

Crédits consacrés à chaque fiche action :

Fiche action	Orientation stratégique	FEADER
1	Développer une filière alimentaire courte et/ou locale	195 000 €
2	Améliorer la qualité et la durabilité de la destination touristique	195 000 €
3	Valoriser la mosaïque paysagère et le patrimoine naturel et culturel du territoire	195 000 €
4	Structurer une filière locale d'agromatériaux, d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies	165 000 €
5	Organiser une mobilité moins émettrice de CO <sub>2</sub>	140 000 €
6	Coopération	140 000 €
7	Animation et gestion du programme Leader	270 000 €

### 3. Election du président et des vice-présidents du Comité de Programmation

Lors de l'installation du Comité de Programmation, un président et ses vice-présidents doivent être élus. Leur premier rôle sera de signer la convention avec le Conseil Régional et l'Agence de Services et de Paiement, attribuant la maquette de 1,3 Million d'euro de FEADER au GAL Val de Loire – Chambord. Outre la présidence des différentes réunions, le président et ses vice-présidents doivent s'assurer de la bonne animation et gestion du programme et signer les notifications d'attribution de subventions. Ces mandats ne sont pas rémunérés.

En concertation avec les intéressés, Michel CONTOUR propose sa candidature pour la présidence, avec Marc FESNEAU et François BREUZIN en tant que vice-présidents. Michel CONTOUR était le président du GAL porté par le Pays des Châteaux dans le précédent programme LEADER. Il indique par ailleurs que leur candidature est représentative des 3 intercommunalités constitutives du GAL Val de Loire – Chambord.

*A l'unanimité, le Comité de Programmation élit Michel CONTOUR président du Comité de Programmation, avec Marc FESNEAU et François BREUZIN comme vice-présidents.*

### 4. Echanges sur le règlement et le fonctionnement du GAL

Le Comité de Programmation se réunit 3 à 4 fois par an afin d'étudier les projets et de se prononcer sur l'attribution de subventions aux différents dossiers. Le Comité est garant du respect de la stratégie du GAL et de la « philosophie LEADER » (innovation, mise en réseau des acteurs, transversalité des projets...).

Afin de prendre le temps de mieux étudier les projets, des groupes techniques sont mis en place. Ceux-ci sont des groupes de travail informels et thématiques selon la stratégie du GAL :

- Un groupe technique « Transition vers une attractivité plus durable »
- Un groupe technique « Transition vers la création de nouvelles richesses »
- Un groupe technique « Transition vers une moindre dépendance aux énergies carbonées »

Ces groupes techniques, dans un esprit de bienveillance à l'égard des porteurs de projet, sont ouverts aux membres du Comité de Programmation selon leur intérêt pour les différents sujets. Il est toujours possible de s'inscrire à ces groupes. Ces réunions sont aussi ouvertes à des acteurs locaux spécialisés sur ces thèmes.

Organisés sur une demi-journée, ces groupes techniques permettent au porteur de projet de présenter son dossier pendant 15 minutes, puis d'échanger avec le groupe pendant 15 minutes également. A l'issue de ce temps d'échange, le groupe technique émet un avis et des conseils, qui seront présentés à titre indicatif au Comité de Programmation.

Durant le Comité de Programmation, le maître d'ouvrage revient présenter son projet, mais cette fois le temps accordé par dossier est d'environ 10 minutes.

En adéquation avec la population présente sur les 2 Pays associés dans le GAL, l'animateur travaillera par semaine en moyenne 4 jours sur le Pays des Châteaux (80%) et 1 jour (20%) sur le Pays Beauce Val de Loire.

Dans la même logique, le reste à charge du coût d'animation et de gestion du programme, après déduction de la subvention LEADER, sera réparti selon le prorata : 80% Pays des Châteaux – 20% Pays Beauce Val de Loire

Enfin, les deux territoires se sont entendus pour maintenir jusqu'au bilan à mi-parcours du programme, une répartition de la maquette entre les 2 territoires de 80% pour le Pays des Châteaux / 20% pour le Pays Beauce Val de Loire. Toutefois, le sens de l'association des 2 territoires dans un même programme LEADER était d'inciter à penser les projets à l'échelle du GAL, et donc dans l'intérêt des 2 Pays.

## 5. Questions diverses

Un règlement intérieur sera proposé et mis au vote lors de la prochaine réunion du Comité de Programmation.

### Recrutement pour l'animation et la gestion du programme LEADER :

Un agent est entièrement consacré au programme LEADER. Cette personne a pour mission :

- L'animation du programme : communication LEADER et les fiches actions ouvertes, émergence de projet, appui aux porteurs de projets, organisation des réunions...
- Gestion du programme : montage de dossiers, calculs de subventions,...

Xavier LAURIERE, chargé de mission sur le programme LEADER au Pays des Châteaux depuis 2010, sera dédié à la fonction d'agent de développement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, en remplacement de Julien BEAUDON. Un recrutement est en cours, avec pour objectif d'avoir une personne sur le poste de chargé de mission LEADER dès le 1<sup>er</sup> mars 2016.

### Elaboration d'un outil d'aide à la décision :

Le GAL va devoir se doter d'outils d'analyse des projets, apportant une aide à la décision pour les membres du Comité de Programmation. Chaque Membre du Comité restera néanmoins libre de son vote sur chaque dossier.

Lolita VOISIN, enseignante à l'Ecole du Paysage de Blois (INSA Centre Val de Loire) et membre du Comité de Programmation au titre du Conseil de Développement du Pays des Châteaux, aborde un partenariat entre le GAL et l'Ecole du Paysage. La mission confiée par le GAL auprès d'une promotion consistera en l'élaboration d'outils simples et adaptés pour le Comité de Programmation, afin de mieux juger la pertinence des projets avec la philosophie LEADER et la stratégie du GAL Val de Loire – Chambord. Ce partenariat, qui s'insère dans la continuité de celui mis en place début 2015, devra aboutir à la proposition d'outils pour juin 2016.

## 6. Questions diverses

Un prochain groupe technique, dont la thématique sera fixée selon les premiers dossiers, devrait être organisé fin mars début avril.

Le prochain Comité de Programmation est à prévoir pour la fin du mois d'avril, avec une préférence pour le mercredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**  
Président du GAL Val de Loire - Chambord